

Axe 2 « Professionnalisation, expertise et réforme : sociologie des catégories et des classements »

Cet axe correspond aux projets convergents de recherche du GRESCO, encore renforcés par l'arrivée de nouveaux membres au sein du laboratoire, autour de la construction des groupes professionnels, de la catégorie de professionnalisation et du travail d'expertise et de réforme. Il vise en outre à faire dialoguer ces diverses recherches, dans une perspective commune de sociologie des catégories et des classements, avec celles déjà appréhendées sous un angle différent, dans l'axe 1 : il s'agit notamment ici, mais pas seulement, d'interroger le rapport entre les systèmes d'enseignement et le marché du travail.

L'étude des catégories et des classements est une approche fondatrice de la sociologie, qui s'inscrit notamment dans la filiation durkheimienne (les catégories et les classements comme institutions). Elle revient sur des catégories naturalisées en interrogeant les conditions de leur invention et de leur institutionnalisation d'une part, en réfléchissant d'autre part au travail de représentation cognitive (savante ou profane) et politique et à ses effets d'institution des groupes sociaux et des problèmes sociaux. Il y a donc un parti pris théorique, largement partagé, dans cette façon d'aborder un certain nombre de « problèmes » ou de « questions » sociales comme n'allant pas de soi. Le titre des deux programmes (« Professionnalisation » ; « Expertise et réforme ») correspond ainsi à des catégories que les recherches interrogent.

Premièrement, on se propose d'étudier les rapports entre le moment de l'observation de la société, celui de la construction des catégories de classement et d'analyse, celui enfin de l'administration du social. Il s'agit d'être sensible aux catégories de classement et d'analyse présents dans nos champs de recherche, qu'ils soient savants (universités, linguistique, psychologie, etc.), experts (lobbyistes, spécialistes professionnels) ou profanes (savoirs indigènes ou savoirs savants interprétés ou réappropriés selon la logique indigène).

Objectiver les univers que nous étudions, c'est faire une histoire de leurs savants, experts, hagiographes, théoriciens, etc. qui soit aussi celle de leurs trajectoires sociales, des champs qu'ils constituent, des réseaux dans lesquels ils sont insérés, qui, même dans les univers les plus savants, débordent largement l'univers académique. En construisant leurs objets, leurs concepts, leurs méthodes, ils énoncent des « problèmes sociaux » et, en posant les questions, donnent aussi les réponses. Enjeux internes aux champs disciplinaires et enjeux de société se nouent dans les rapports entre acteurs comme dans les méthodologies et les propositions scientifiques.

Deuxièmement, les groupes sociaux identifiés à une profession, à un métier, à un statut contribuent à façonner des hiérarchisations du travail ; ils y imposent des formes de domination socio-économiques ou symboliques, qui génèrent des résistances plus ou moins fortes tant de la part des pouvoirs publics que de celle de groupes concurrents. Au-delà des formes institutionnelles de représentations en corps (par exemple : en syndicats, en associations, en groupements d'intérêts, en chambres consulaires, etc.), ils cherchent à exister socialement — ou plus exactement à se rendre visibles socialement —, par un discours sur eux-mêmes, et, plus encore sans doute, par un discours sur les autres (les administrés, les groupes concurrents, les destinataires de la réforme, etc.). On peut alors prendre pour objet plusieurs types de savoirs produits par et autour des univers étudiés :

un savoir « endogène » ou indigène, réfractaire à l'objectivation, qui accomplit des fonctions d'établissement du groupe ; un savoir « savant », qui contribue en partie à construire socialement le réel. Les réformateurs peuvent s'appuyer sur ces deux types de savoir et/ou élaborer eux-mêmes des instruments d'observation et des catégories de classement tout en fournissant un langage et des outils qui permettent de concevoir des politiques publiques.

Les deux programmes et leurs deux volets se répondent et sont animés par une problématique commune : de ce fait, les chercheurs seront amenés, selon leur objet (en particulier quand ils travaillent sur des groupes d'experts), à s'inscrire dans l'un ou l'autre programme. Ainsi, les activités d'expertise et le travail réformateur (programme 2) peuvent-ils être étudiés sous l'angle de leur professionnalisation (programme 1). De la même manière, on peut envisager le travail d'expertise en deux temps successifs qui correspondent aux deux programmes : l'émergence professionnelle du groupe des experts d'une part ; leur travail d'évaluation, de préconisation et de mise en œuvre des réformes d'autre part. Inversement, d'autres groupes professionnels (programme 1), faute d'une représentation symbolique et politique organisée, sont davantage objet qu'acteurs de réformes (programme 2).

Programme 1 : Professionnalisation

1.1 : L'émergence des groupes professionnels

1.2 : L'injonction à la professionnalisation des formations

Programme 2 : Expertise et réforme

2.1 : Acteurs de l'expertise et de la réforme : groupes, réseaux, trajectoires, dispositions

2.2 : Dispositifs, langage et enjeux de la réforme

Programme 1 : Professionnalisation

Le GRESCO s'attachera, pour le prochain quadriennal, à contribuer à la « sociologie des groupes professionnels » selon deux volets complémentaires de recherche : d'une part en étudiant les « groupes professionnels » non comme collectif réifié mais comme processus impliquant des intérêts spécifiques ; d'autre part, en prenant pour objet l'injonction à la professionnalisation – mot d'ordre naturalisé, à l'œuvre dans différents univers –, la genèse sociale de cette injonction, ses acteurs et ses intérêts, tant dans différents champs (économiques, politiques) que, de façon indigène, dans les univers étudiés, enfin les contradictions que soulève et génère cette catégorie, malgré sa naturalisation ou son caractère « évident ».

1.1 : L'émergence des groupes professionnels

La perspective adoptée ici s'inscrit dans la tradition d'étude de la construction des groupes professionnels en s'intéressant aux outils et aux opérations de leur représentation : représentation statistique obéissant à certaines contraintes techniques d'abord ; représentation et mobilisation politique des groupes et travail de délégation, ensuite ; représentation cognitive enfin. Nos travaux sont en effet attentifs à la façon dont les groupes professionnels ont une conscience variable de leur identité, pouvant les

conduire à des pratiques et des comportements communs, des engagements et des modes de pensée partagés.

Dans cette voie classique, les travaux engagés au GRESCO ont pour point commun de porter essentiellement sur des métiers, des professions ou des statuts émergents qui donnent plus facilement à voir les processus à l'œuvre dans le travail de mobilisation et de légitimation que ne le ferait sans doute l'étude de professions plus établies et déjà cristallisées dans les nomenclatures. Quand ils reviennent sur ces groupes professionnels plus établis, par ailleurs, les travaux s'intéressent à leurs transformations sous l'angle de l'évolution des modes d'intervention derrière l'apparente stabilité nominale des appellations (avocats, notaires, chefs d'établissements, etc.).

La justification habituelle de l'apparition des métiers ou groupes professionnels « nouveaux » est l'apparition de « besoins nouveaux » (ex. : services à la personne) : l'émergence de ces métiers ou de ces groupes apparaît très largement comme le produit de l'action publique, soumettant ces domaines peu organisés, souvent fragiles du fait de leur forte féminisation, à des exigences de professionnalisation. De même, certains statuts (ex. : auto-entrepreneurs) sont largement construits par le politique et répondent, plutôt qu'à une forme de mobilisation politique endogène, à des priorités de gestion du marché du travail.

1.2 : L'injonction à la professionnalisation des formations

La formation est l'une des voies privilégiées de la professionnalisation et elle est souvent, à ce titre, utilisée par les groupes en quête de reconnaissance professionnelle. La formation, et le titre éventuellement obtenu, sont alors en eux-mêmes brandis comme des emblèmes de « professionnalisation ».

L'exigence de professionnalisation n'est plus simplement une revendication des groupes professionnels eux-mêmes. Elle est désormais portée par les pouvoirs publics, essentiellement par le biais de l'injonction à la professionnalisation des formations, s'opposant à des formes plus académiques de transmission. De façon plus récente, l'injonction de professionnalisation s'étend aux formations académiques, sommées de s'ajuster aux « demandes » du marché du travail et de redéfinir contenus d'enseignement et modalité de transmission.

Cette injonction est telle que sont souvent gommées les contradictions à l'œuvre dans ce processus. En particulier, la notion même de professionnalisation se dilue dans la généralisation de cette injonction, quand les modalités classiques de la professionnalisation (stage, intervenants dits professionnels) sont appliquées à des domaines qui ne s'y prêtent pas (disciplines savantes, recherche, etc.) : les « compétences » pourraient, à la limite, s'appliquer à tous les domaines professionnels. Par ailleurs, cette professionnalisation, en opposant théorie et pratique, tend à déspecialiser des savoirs pourtant spécifiques et jusque là reconnus par les « professionnels ». Cette injonction à la professionnalisation, dépossédant les futurs exécutants d'une vision globale ou théorique de leur pratique, s'applique de façon privilégiée à des formations amenant à des positions intermédiaires et/ou d'exécution et constitue dès lors une dénégation paradoxale des spécificités professionnelles.

Les travaux regroupés ici s'intéressent à ces contradictions, tentent d'en restituer les logiques et centrent l'attention sur les groupes qui portent le discours de la professionnalisation des formations et de la recherche. Ils concernent aussi bien la professionnalisation des formations académiques que la redéfinition des formations

« professionnelles » en termes de compétences, au nom des exigences du marché du travail.

Exemples d'enquêtes 1.1 :

Les personnels de direction du second degré : évolutions statutaires, adhésions et résistances à la "modernisation" de l'Ecole

L'enquête menée par questionnaire et entretiens sur les personnels de direction du second degré, en collaboration avec Gilles Combaz (Université Lyon 2), a pour objectif d'étudier les incidences des nouvelles formes de régulation du système éducatif sur le rapport au métier et sur les pratiques des chefs d'établissement. A un mode de régulation qui implique un contrôle réglementaire *a priori* succède un contrôle *a posteriori* qui suppose la mise en œuvre d'une évaluation du « rendement de l'école ». La conception managériale associée à ce type de dispositif fait-elle l'unanimité ? Nous faisons l'hypothèse que certaines orientations impulsées par les autorités de tutelle suscitent des réactions contrastées. L'origine sociale et l'histoire professionnelle des agents, la génération d'appartenance, le sexe, la trajectoire géographique et le poste occupés sont pris en compte pour saisir, d'une part, les évolutions du groupe professionnel (caractéristiques professionnelles et sociales des nouveaux entrants) et, d'autre part, sa capacité à peser sur les décisions des administrations centrales ou locales.

Construction, usages et diversités du régime de l'« auto-entrepreneur »

Dans un contexte caractérisé par la persistance d'un chômage soutenu, la création d'entreprise est montrée comme solution individuelle et collective, soutenue par de nombreux dispositifs publics ou privés, chaque individu étant invité à se comporter comme un entrepreneur. La recherche entend interroger cette figure de l'entrepreneur et contribuer à l'analyse des réalités sociales qu'elle recouvre, en analysant empiriquement les usages du régime de l'auto-entrepreneur créé dans le cadre de la « Loi de Modernisation de l'Economie » du 4 août 2008. Elle est organisée selon trois axes : le premier vise à reconstituer la généalogie politique du régime de l'auto-entreprise afin de comprendre les transformations et déplacements des dispositifs d'accompagnement ou d'incitation à l'« auto-emploi » ; le deuxième consiste en l'analyse des carrières, des situations de travail et d'emploi, et des pratiques « entrepreneuriales » de ces acteurs ; le troisième enfin cherche à analyser les frontières actuelles de l'emploi, en observant les diverses situations d'emploi des auto-entrepreneurs (formes de sous-traitance, pluri-activité, etc.), et interroge une possible ré-individualisation et remarchandisation des rapports de travail.

La professionnalisation de la « petite enfance »

Dans cette recherche menée, avec Marie Cartier (université de Nantes, CENS, EA 3260), sur l'usure et la mobilité professionnelles des salariées de la petite enfance (auxiliaires de puériculture, éducatrices jeunes enfants, assistantes maternelles...), la question de la professionnalisation se pose doublement : d'une part à travers les transformations du secteur de la petite enfance avec la montée des exigences psychologiques et éducatives (il ne s'agit plus de « garde » mais d'« accueil » et d'« éveil ») qui s'accompagnent souvent d'une injonction à la professionnalisation ; d'autre part avec la diffusion depuis les années 1990 d'objectifs de rentabilité et de flexibilité dans les structures privées comme municipales, qui peuvent venir défaire en quelque sorte cette même injonction à la professionnalisation. Ces injonctions contradictoires sont saisies à travers une enquête sur la mobilisation en cours contre une réforme gouvernementale de juin 2010 : les porte-parole des salariées mobilisées s'opposent à l'augmentation du nombre d'enfants pris en charge par les professionnelles et à la diminution de la part de personnels qualifiés dans les structures collectives. Mises en concurrence avec des salariées moins diplômées (assistantes maternelles, personnes titulaires du CAP Petite enfance), dont la réforme prétend assurer la promotion professionnelle, elles peinent à faire valoir leurs qualifications et à faire reconnaître la pénibilité souvent déniée des métiers consacrés à la petite enfance.

Définitions et transformations du champ de la « narration graphique » : étude historique et biographique de ce domaine particulier de la production culturelle

Depuis un article fondateur de Luc Boltanski, très peu d'études ont porté sur la bande dessinée. Or, celle-ci s'est transformée de manière importante. D'une part, le foisonnement du marché limite les ressources disponibles et oblige les auteurs à développer des domaines de compétences plus variés : illustration

jeunesse, composition de story-boards destinés au cinéma, animation, recherches de personnages et de décors pour les jeux vidéo, etc. D'autre part, la transmédiabilité, qui caractérise la plupart des domaines culturels actuels, redistribue les rôles et les frontières, redéfinissant tant les professions que les tâches, formant des catégorisations différentes et des légitimations nouvelles. Enfin, l'arrivée des supports numériques participe au trouble des modes de production et de diffusion.

Ces différents facteurs incitent à redéfinir ce champ comme celui de la narration graphique. C'est ce champ particulier de production culturelle qui est étudié à partir de données historiques et de parcours d'auteurs.

Exemples d'enquêtes 1.2 :

L'insertion professionnelle des docteurs hors du monde académique

Paradoxe français, les titulaires d'un doctorat, qui possèdent le niveau de qualification le plus élevé et peuvent répondre aux besoins d'innovation des entreprises, ne bénéficient pas, dans les représentations des acteurs économiques et politiques, de la reconnaissance accordée à d'autres diplômés du supérieur, notamment des grandes écoles. Faire mieux connaître la formation par la recherche et les compétences des docteurs hors du monde académique constitue alors un enjeu pour les structures, universitaires ou associatives, chargées de faciliter leur insertion professionnelle. Sur la base des observations effectuées au siège d'une association nationale, nous montrerons que la rencontre entre offres et demandes d'emploi requiert une intense activité de communication. Nous en analyserons une autre dimension, non plus médiatique ou événementielle, mais liée à «la présentation de soi» du jeune chercheur. Car les savoirs et techniques spécialisés acquis pendant la thèse s'avèrent insuffisants pour réussir l'épreuve du recrutement en entreprise quand langages, codes et normes diffèrent fortement. Des actions de formation visent à réduire cette distance en préparant doctorants et docteurs au rôle de candidat. Ces exercices interrogent l'identité professionnelle du jeune chercheur ainsi que la compréhension de l'esprit de recherche par les employeurs.

La généralisation de la professionnalisation aux filières universitaires d'enseignement général

Le développement de la professionnalisation de l'enseignement supérieur n'est bien entendu pas nouveau. Mais c'est à un mouvement plus récent que l'on souhaite s'attache, celui qui affecte et transforme les filières «générales». Les dispositifs se sont multipliés, au départ de façon expérimentale, fortement appuyés par le ministère cependant. Institution de stages «hors cursus», de modules de «projet personnel et professionnel», salons des «métiers», interventions de «représentants du monde professionnel» ou d'intermédiaires de l'emploi (ANPE, Assedic), voire diplôme d'université de remotivation et de préparation à l'entrée sur le marché du travail. Mais au-delà de ces dispositifs, les plus visibles, et qui peuvent être considérés comme se développant «à côté» des formations générales, ce sont les curricula mêmes qui sont redéfinis, en termes de compétences, pour s'ajuster à cette demande de professionnalisation. Après avoir décrit les formes de cette professionnalisation des formations «générales» ainsi que ses premiers effets, on interrogera les conditions d'une conversion aussi rapide des enseignants-chercheurs, et pas seulement des équipes de direction, à la nécessaire professionnalisation des formations générales qu'ils portent et dans lesquelles ils enseignent.

[Chercheurs impliqués : Sylvain Aquatias, Marlaine Cacouault-Bitaud, Etienne Douat, Laurence Ellena, Eric Gilles, Sylvain Laurens, Marie-Hélène Lechien, Francis Marchan, Frédéric Neyrat, Marie-Pierre Pouly, Hélène Stevens, Catherine Vilkas].

Programme 2 : Expertise et réformes

Le deuxième programme s'intéresse aux modalités d'intervention et d'engagement de «groupes économiques privés» dans l'espace public, ainsi que les liens construits par les collectifs professionnalisés avec le monde «savant» (universitaire, scientifique, technologique...) et les intérêts «politiques». Il prend pour objet les activités organisées

de *lobbying*, d'expertise, de pression ou d'influence que certains groupes mettent en œuvre pour faire valoir leurs points de vue dans les processus de décision ou la logique de leurs intérêts dans les choix politiques et économiques, au nom (et au titre) de leurs positions (dominantes) dans la division du travail.

L'expertise est ici entendue de façon assez lâche, incluant toutes les modalités de mobilisation des avis de groupes savants ou semi-savants dans un processus d'évaluation orienté vers les réformes. De ce fait, ce programme réunit aussi bien des travaux qui s'intéressent à l'évaluation dans le champ de la recherche et de l'enseignement supérieur que ceux qui prennent comme objet le travail des lobbyistes.

L'expertise débouche presque par définition sur la réforme ou la prescription de réformes. Au-delà de leurs enjeux, les discours réformateurs et ses acteurs retiennent donc l'attention des chercheurs engagés dans ce programme.

2.1 : Acteurs de l'expertise et de la réforme : groupes, réseaux, trajectoires, dispositions

Les travaux de l'équipe s'intéressent à la catégorie même de l'expertise en confrontant le travail et la définition plus ou moins stabilisée, plus ou moins prototypique, de plusieurs catégories d'experts : évaluateurs, lobbyistes, experts au sens plus cristallisé du terme. Il s'agit d'éclairer la genèse de ces catégories (d'« évaluateur » ou d'« expert-technique »), de montrer comment elles se professionnalisent, etc.

Par ailleurs, les recherches associent l'étude des trajectoires des experts et leurs pratiques et les modalités concrètes de l'expertise (ses formes traditionnelles et leurs mutations). Il s'agit, en combinant méthodes prosopographiques et travail ethnographique, de différencier en pratique ces catégories d'experts, de reconstituer les trajectoires qui mènent à l'un ou l'autre de ces groupes et la position dans différents champs (économique, académique, politique), de mettre en lumière les formes de socialisation, primaires ou professionnelles, qui délimitent un espace d'intérêts et de positions convertibles en propositions politiques, les dispositions sociales nécessaires enfin à la mise en forme politique d'intérêts parfois discordants.

Sans tracer *a priori* de frontière stricte entre, d'un côté, des experts ou lobbyistes (censés travailler « dans l'ombre ») et, de l'autre, des réformateurs porteurs dans l'espace public d'une cause déjà traduite en langage politique, les travaux de ce volet de recherche s'intéressent simultanément aux entrepreneurs de réforme et aux enjeux et intérêts auxquels leur travail réformateur, s'appuyant sur un travail d'expertise, renvoie dans leurs champs respectifs. Pour différentes périodes historiques, depuis la fin du XIX^e siècle, ils s'interrogent sur les rapports qui existent entre le champ de la réforme (ou la nébuleuse réformatrice) et le champ du pouvoir.

2.2 : Dispositifs, langage et enjeux de la réforme

Le dernier volet du programme s'attache plus particulièrement aux façons dont s'opère le travail réformateur, en portant attention aux dispositifs et au langage qu'il emprunte. Quels sont l'outillage mental et les dispositifs mobilisés par les réformateurs (dont font partie, au moins depuis la fin du XIX^e siècle, les enquêtes et les sciences sociales) ? Quelles sont leurs catégories d'analyse ? Quel est le langage de la réforme et quelles sont ses variations selon les moments, les positions occupées, l'univers concerné ?

Les travaux portent une attention particulière aux modalités de l'imposition des catégories de classement dans les dispositifs réformateurs. Le travail d'enquête ou de

commission parlementaire, dans lequel les sciences sociales peuvent être mobilisées, peut servir de dispositif de fabrication d'une « opinion éclairée » légitimant la réforme. Les « référentiels » de compétence font intérioriser des catégories de classement prônées par les réformateurs, en vertu de la pratique quotidienne de classement, de mise en liste. Il en va de même pour les indicateurs de l'évaluation qui, diffusés, répétés, mis en œuvre dans des exercices d'auto-évaluation ou des rapports d'évaluation assortis de sanctions et donc dotés d'une efficacité politique réelle, naturalisent insensiblement les catégories réformatrices.

L'évaluation, comme dispositif, est ainsi en elle-même un levier de la réforme qu'elle engage en acte. Les évaluateurs évaluent, produisent des évaluations pour justifier des réformes envisagées mais l'existence même des « évaluateurs » ou des experts est une façon d'engager la réforme : la dévalorisation du travail des pairs permet de justifier l'intervention d'un référent extérieur, ce qui est déjà une manière de prendre position sur l'incapacité du « système » à se « réformer » de lui-même, une manière donc d'introduire les nouveaux critères (hétéronomes) qui sont ceux de la réforme.

Dans un autre registre, le travail de réforme sociale, qui a pour enjeu l'encadrement et la gestion des populations et de leurs dispositions, implique toujours une vision des formes de conduite de vie légitime des publics à réformer (celle des classes populaires par exemple) et, dans le même temps, une légitimation des entrepreneurs de réforme qui prend son sens dans son rapport au pouvoir : délimiter un domaine de la réforme, c'est asseoir un domaine d'autorité au nom d'intérêts supérieurs, c'est s'engager aussi dans des formes d'accumulation de reconnaissance symbolique et politique. Les travaux engagés ici tiendront ensemble ces deux destinataires de la réforme : les publics objets de la réforme et les réformateurs (leur groupe social et ses valeurs), sujets de la réforme.

Exemples d'enquêtes 2.1 :

L'unification des marchés linguistiques : experts et réformateurs scolaires, économiques et linguistiques (fin du XIX^e siècle)

Les disciplines de langues étrangères connaissent partout en Europe une forte institutionnalisation à la fin du XIX^e siècle. On s'interrogera, à partir d'une étude prosopographique, d'un travail d'archives et d'une réinterprétation de seconde main, sur les liens qu'entretiennent les agents de l'unification des marchés linguistiques – au sein du marché de la linguistique qui se constitue au XIX^e siècle, avec l'apparition de la figure du linguiste – avec ceux qui travaillent à l'unification des marchés économiques. On étudiera l'ensemble des agents et d'autres groupes appartenant à différents univers qui ont prétention et intérêt à contrôler la question linguistique et en particulier certains représentants de l'univers économique qui promeuvent une unification linguistique au niveau international, condition de l'unification des marchés économiques internationaux. Ce groupe, lié au marché économique, qui rencontre, sur la question des langues vivantes, les intérêts d'autres groupes réformateurs liés à l'enseignement. Leurs prises de position rencontrent les intérêts des réformateurs philanthropiques qui agissent en faveur des langues vivantes dans les années 1880-1890.

PRESSURE : Radiographie des lobbyistes européens

Il s'agira de collecter des données sociographiques au sein d'une base de données unique originale et de l'analyser en les mettant en relation avec d'autres corpus de représentants d'intérêt économiques et d'autres acteurs agissant au sein de l'espace européen bruxellois. Plusieurs sources seront mobilisées. Tout d'abord, une série de répertoires professionnels qui permettent de repérer par secteur et par directions générales, les organisations qui entretiennent des relations régulières avec les institutions européennes. A partir de là, seront restitués les organigrammes des organisations — et des personnels — à interroger.

Les données publiques de plusieurs réseaux professionnels en ligne seront exploitées afin de reconstituer les carrières types qui conduisent à la représentation d'intérêts économiques ou économique-politiques. La

reconstruction des trajectoires des *lobbyistes* européens se fera également par voie de questionnaires ainsi que par des entretiens biographiques. Ce programme de recherche cherchera à savoir si les agents du *lobbying* ont cherché à européaniser ou internationaliser leur cursus. Cette recherche s'effectuera en lien avec l'équipe de la MISHA (GSPE-PRISME) de manière à pouvoir comparer ces résultats sur les *lobbyistes* avec ceux obtenus sur d'autres professionnels de l'Europe politique.

Le second volet de la recherche concerne les *Senior Policy Officers*, c'est-à-dire le groupe des salariés de grandes fédérations patronales installées à Bruxelles. Si le travail de *lobbying* s'apparente à bien d'autres activités de publicisation des intérêts auprès des responsables institutionnels (conseillers en communication, consultants), cette réalité ne correspond qu'à une partie de l'activité des fédérations patronales. L'activité de défense des « intérêts » industriels ou économiques auprès des responsables institutionnels européens suppose que les contradictions propres aux activités économiques aient été levées et que les intérêts des grandes entreprises aient été ordonnés par une série d'acteurs dont la tâche est d'homogénéiser les points de vue et les discours des adhérents de ces fédérations.

Acteurs de l'expertise et lobbyistes dans l'univers pharmaceutique

Il s'agit ainsi pour le moment de montrer comment les représentants d'une profession très réglementée par l'Etat essaient de peser encore sur la définition de leur profession. Comment les pharmaciens défendent-ils nationalement et internationalement leur profession ? Dans quelles instances : L'Ordre ? Le Syndicat ? Le Parlement ? Quelles sont les revendications spécifiques de ces groupes ?

Pour comprendre comment se structure ce groupe des pharmaciens, il faut mettre au jour les luttes d'intérêts symboliques et économiques qui viennent structurer l'espace étudié. Actuellement la volonté européenne d'ouvrir le marché du médicament est vivement soutenue par des groupes de pressions, des lobbys tel l'EFPIA qui par divers procédés disposent d'un certain pouvoir sur les pharmaciens Français. Pour analyser ces jeux de pouvoir il faut prendre en compte les médiations entre syndicats de pharmaciens (national/local) et l'Etat (pouvoirs publics), mais aussi celles, toutes aussi sous tension, avec les laboratoires pharmaceutiques (et leur lobby tel l'EFPIA, ...).

Exemples d'enquêtes 2.2 :

L'évolution des dispositifs de prise en charge des résistances à l'ordre scolaire (dans les champs politique, institutionnel et médiatique)

Cette recherche analysera la construction et de la diffusion d'une nouvelle approche des manquements aux impératifs scolaires, à travers l'exemple de l'absentéisme ou du décrochage. Les acteurs politiques chargés de la sécurité intérieure ont investi et thématiqué cette question dans les années 2000 (à travers des textes officiels, des discours publics fortement médiatisés, etc.), puis valorisé et mis en œuvre de nouvelles réponses suivant le paradigme de la « tolérance zéro » et une logique essentiellement gestionnaire (création d'un délit d'absentéisme, d'une amende parentale, généralisation du « traitement immédiat » des manquements de manière informatisée, etc.). À partir de ce constat, il s'agit d'étudier dans quelle mesure ce processus de socialisation collectif retravaille une partie des pratiques et des représentations des acteurs du champ scolaire et se heurte éventuellement à leurs résistances. Selon quelles modalités se diffusent dans le champ scolaire des catégories traditionnellement mobilisées dans le domaine de la Justice, de la Police, de l'entreprise (par ex. : contrôle, dépistage, surveillance, gestion en temps réel, comptabilité, traçabilité, etc.) et contribuent à redéfinir ou à conforter une part des dispositions professionnelles des acteurs éducatifs ?

Les transformations du dispositif public de recherche français

Ce travail a pour objectifs d'analyser la restructuration du système de recherche public français et d'identifier les configurations d'acteurs développées au cours du quinquennat 2002-2007. En effet, de nouvelles instances de pilotage et d'évaluation sont créées, des regroupements entre différents acteurs de la science et de la technologie fortement encouragés. Agences, pôles, réseaux et fondations se multiplient pendant que l'augmentation des contrats à durée déterminée bouleverse la structure de l'emploi scientifique et l'organisation des équipes. En tirant profit de notre thèse sur le CNRS dans les années 1990, nous montrons comment le modèle sur lequel ont été construits les établissements de recherche se trouve fragilisé par le référentiel de la modernisation que propose l'« économie de la connaissance ». L'enquête privilégie deux voies d'entrée. La première s'attache à la genèse de la loi d'avril 2006 en étudiant l'irruption de la recherche scientifique comme problème public, les controverses autour du diagnostic et des préconisations, la mise en place des nouveaux dispositifs d'évaluation et d'allocation de ressources

ainsi que leurs conséquences. La seconde s'intéresse au renforcement d'une nouvelle catégorie d'experts en management de la recherche, qui promeut discours et instruments de gestion auprès des décideurs, aux dépens des régulations professionnelles existantes.

L'évaluation, levier de transformation de l'enseignement supérieur ?

On ne mesure sans doute pas encore tous les effets de la généralisation de l'évaluation dans l'enseignement supérieur. Evaluation des établissements, évaluation des équipes de recherche, des maquettes d'enseignement et désormais aussi des enseignants-chercheurs : l'évaluation s'étend, ses procédures s'industrialisent et l'activité se professionnalise. La principale institution qui en est chargée, l'AERES, mobilise des milliers d'« experts ». Après un premier travail portant précisément sur les « évaluateurs », on étudiera comment les acteurs universitaires (dont une partie sont aussi des « évaluateurs ») s'ajustent à ces nouvelles contraintes. En articulation avec les travaux menés sur la professionnalisation des enseignements, on analysera notamment comment sont retraduits par les enseignants-chercheurs les objectifs en matière d'insertion professionnelle désormais assignés aux établissements. On s'intéressera aussi en parallèle à la façon dont l'évaluation des activités de recherche des enseignants-chercheurs influence les formes de la recherche. Les stratégies de publication des chercheurs en sciences humaines feront l'objet d'une attention particulière.

[Chercheurs impliqués : Laurence Ellena, Jean Paul Géhin, Yvon Lamy, Sylvain Laurens, Wenceslas Lizé, Francis Marchan, Frédéric Neyrat, Marie-Pierre Pouly, Hélène Stevens, Catherine Vilkas, Laurent Willemez]

[Doctorants rattachés à l'axe 2 : Emilie Aunis, Stéphane Chantegros, Julie Desfauchaux, Rafaela Dias-Cyrino, Luckinson Jean, Ferial Lalami, Laura Messina, Adrien Pegourdie, Djemilla Taïar]